



La justice en France en 3^e : cours, exercices et méthode pour le brevet

3^e

Difficulté ★★★



45 min

Objectif : la justice en France

Tombe souvent au brevet

Fiche complète + corrigé

Compétence visée (programme cycle 4) : Comprendre l'organisation de la justice en France, les grands principes du procès et la spécificité de la justice des mineurs.



Coach Vince te résume l'essentiel

- ▶ La justice règle les conflits, protège les droits et sanctionne les infractions au nom de la société.
- ▶ Un procès équitable exige notamment un juge indépendant, le respect de la défense et la présomption d'innocence.
- ▶ La justice des mineurs cherche d'abord à éduquer et à protéger, tout en pouvant sanctionner un acte délictueux.

AU BREVET, ON TE DEMANDE...

Tu dois identifier le type de justice dans une situation, nommer les acteurs concernés et expliquer un principe du procès équitable avec un vocabulaire précis.

Type de question Analyse d'une situation accompagnée de questions de cours et de rédaction courte justifiée.

Exemple type Après une altercation, une victime demande le remboursement d'un objet endommagé et le procureur engage des poursuites. Distingue les deux objectifs de justice et explique le rôle du procureur.

Alerte piège Répondre seulement « tribunal » sans préciser s'il s'agit de réparer un préjudice, de sanctionner une infraction ou de contester une décision administrative.

LA LEÇON

Pourquoi la justice intervient-elle ?

La justice est un service public rendu au nom du peuple français. Elle applique les règles de droit afin de régler un conflit, réparer un dommage, protéger une personne ou sanctionner une infraction. Elle évite que chacun se fasse justice lui-même : dans un État de droit, la réponse à un désaccord ou à un acte interdit doit respecter une procédure et être décidée par une autorité compétente. Le juge ne décide pas selon son opinion personnelle. Il examine les faits, écoute les personnes concernées, vérifie les preuves et applique la loi. Tu dois donc distinguer le droit, qui fixe les règles communes, et la justice, qui tranche les litiges et juge les infractions en appliquant ces règles. Un litige est un désaccord entre des personnes ou des organisations. Une infraction est un acte interdit par la loi pénale. Cette distinction lance tout le chapitre : la victime d'un dommage peut demander réparation devant une juridiction civile ; une personne soupçonnée d'une infraction peut être poursuivie devant une juridiction pénale. Dans certains cas, les deux démarches existent en même temps. Par exemple, après une dégradation volontaire, la justice pénale peut décider d'une peine contre l'auteur, tandis que la victime peut demander une indemnisation pour le préjudice subi. Le plan de jeu est simple : repère d'abord la nature du problème, puis identifie la juridiction et les acteurs concernés.

Trois ordres de justice à ne pas confondre

Type de justice	Situation examinée	Juridictions et décision possible
Justice civile	Elle règle un conflit entre des personnes, des familles, des salariés, des propriétaires ou des entreprises. Elle ne juge pas une infraction.	Le tribunal judiciaire traite de nombreux litiges civils. Le juge peut ordonner l'exécution d'un contrat, prononcer un divorce, fixer une réparation ou accorder des dommages et intérêts. La personne qui demande justice est le demandeur ; celle contre qui la demande est dirigée est le défendeur.
Justice pénale	Elle juge une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction : contravention, délit ou crime. Le but est de protéger l'ordre public et la société.	Le tribunal de police juge les contraventions, le tribunal correctionnel juge les délits et la cour d'assises juge les crimes. La juridiction peut relaxer ou acquitter la personne si sa culpabilité n'est pas établie, ou prononcer une peine si elle est reconnue coupable.
Justice administrative	Elle règle les litiges entre une personne et une administration : commune, État, établissement public ou autre service public.	Le tribunal administratif peut annuler une décision administrative illégale ou ordonner une réparation. Une contestation d'une décision prise par une mairie relève donc, en principe, de cette justice et non de la justice judiciaire.
Voies de recours	Une partie qui conteste une décision peut parfois demander qu'elle soit réexaminée, selon les règles prévues par la loi.	La cour d'appel rejuge l'affaire dans les limites de l'appel. La Cour de cassation ne revoit pas les faits comme un nouveau procès : elle vérifie si les règles de droit ont été correctement appliquées.

Les acteurs du procès : connais leur rôle exact

- Le juge dirige l'audience, veille au respect de la procédure et rend une décision. Il doit être indépendant : personne ne doit lui imposer le verdict. Il doit aussi être impartial : il ne doit favoriser aucune partie.
- Le procureur de la République appartient au ministère public. En matière pénale, il défend les intérêts de la société, peut engager des poursuites et présente ses réquisitions. Il ne représente ni la victime ni la personne poursuivie.
- L'avocat conseille et défend son client. Il prépare les arguments, examine le dossier, présente des demandes et veille au respect des droits de la défense. Chaque partie peut être assistée par un avocat selon la procédure.
- Le greffier assure le suivi matériel et écrit de la procédure. Il authentifie les actes et conserve la trace de ce qui est décidé par la juridiction.
- La victime est la personne qui a subi un préjudice. Dans un procès pénal, elle peut se constituer partie civile afin de demander réparation de ce préjudice.

- La personne poursuivie est appelée prévenu devant le tribunal correctionnel et accusé devant la cour d'assises. Elle n'est pas coupable tant qu'une juridiction ne l'a pas déclarée coupable.
- Les témoins et les experts peuvent apporter des informations utiles. Un témoin rapporte ce qu'il a vu ou entendu ; un expert donne un avis technique dans son domaine. Le juge apprécie la valeur de ces éléments.

■ Les garanties d'un procès équitable

Un procès est équitable seulement si plusieurs principes sont respectés. La présomption d'innocence signifie qu'une personne poursuivie doit être considérée comme innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement établie. Les droits de la défense exigent qu'elle connaisse ce qui lui est reproché, puisse préparer sa réponse, consulter les éléments utiles à sa défense et être assistée par un avocat lorsque la loi le prévoit. Le principe du contradictoire impose que chaque partie puisse prendre connaissance des arguments et des preuves de l'autre partie, puis les discuter. Une décision ne peut donc pas s'appuyer sur un élément caché à l'une des parties. L'audience est en principe publique : chacun peut assister au procès, ce qui rend la justice visible et contrôlable. Cette publicité peut toutefois être limitée pour protéger, par exemple, la vie privée ou un mineur. Enfin, la justice doit être rendue dans un délai raisonnable et par un tribunal indépendant et impartial. Retient bien la condition : ces principes protègent toutes les personnes concernées par un procès ; ils ne servent pas à empêcher la justice de juger, mais à lui permettre de juger correctement.

■ La justice des mineurs : protéger, éduquer, responsabiliser

La justice des mineurs concerne les personnes âgées de moins de 18 ans. Elle traite notamment les situations où un mineur est en danger et celles où il est soupçonné d'avoir commis une infraction. Sa spécificité repose sur l'idée qu'un adolescent est en construction : la réponse judiciaire doit chercher à comprendre sa situation, à le protéger si nécessaire, à le responsabiliser et à favoriser son évolution. En matière pénale, un mineur capable de discernement peut être tenu responsable de ses actes. Le juge tient compte de son âge, de sa personnalité, de son environnement et de la gravité des faits. Des professionnels spécialisés, comme le juge des enfants et les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, interviennent auprès de lui. La procédure comporte des garanties particulières : les représentants légaux sont informés et l'assistance d'un avocat est essentielle. Les audiences ne sont généralement pas publiques afin de protéger le mineur. La réponse peut être éducative, par exemple un accompagnement ou une mesure de réparation, et elle peut aussi comporter une sanction ou une peine lorsque la situation l'exige. Ne rédige jamais que la justice des mineurs serait « indulgente ». Elle est spécialisée : elle vise à prévenir la répétition des actes et à permettre au mineur de comprendre les conséquences de ses choix. Pour réussir au brevet, utilise les mots précis : protection, éducation, responsabilisation, droits de la défense et intérêt du mineur.

■ Exemples résolus

Identifier la justice compétente

Énoncé. Une locataire estime que son propriétaire refuse sans raison de lui rendre une somme versée au début de la location. Elle veut obtenir cette somme.

1. Étape 1 : repère la nature du problème. Il s'agit d'un désaccord entre une locataire et un propriétaire.
2. Étape 2 : vérifie s'il est question d'une infraction. Ici, l'objectif est d'obtenir le respect d'une obligation et une somme d'argent, pas de sanctionner une infraction.
3. Étape 3 : choisis la justice compétente. Ce litige relève de la justice civile, notamment du tribunal judiciaire selon les règles de compétence.

Résultat : La locataire doit saisir la justice civile, car elle demande la réparation d'un litige entre deux personnes.

Rédiger sur la présomption d'innocence

Énoncé. Explique pourquoi une personne mise en cause dans une affaire pénale ne peut pas être présentée comme coupable avant son jugement.

1. Étape 1 : nomme le principe juridique attendu : la présomption d'innocence.
2. Étape 2 : définis-le avec précision : la culpabilité doit être établie légalement par une juridiction.
3. Étape 3 : relie ce principe à un droit concret : la personne peut se défendre, répondre aux accusations et être assistée par un avocat.

Résultat : Une personne mise en cause est présumée innocente tant qu'un tribunal ne l'a pas reconnue coupable. Ce principe protège ses droits de la défense et évite qu'elle soit condamnée avant que les preuves aient été discutées au cours d'un procès équitable.

Les conseils de Coach Vince



Nomme avant d'expliquer

Commence par citer le principe exact : présomption d'innocence, contradictoire ou droits de la défense. Ensuite seulement, explique son effet dans la situation donnée.



Justifie ton classement

Quand tu choisis une justice, écris la nature du litige puis la conséquence : conflit privé, infraction ou décision administrative. Une réponse avec un mot isolé ne suffit pas au brevet.

Erreurs fréquentes

Erreur à éviter	Pourquoi	Le bon réflexe
Écrire que le procureur est l'avocat de la victime.	Le procureur représente les intérêts de la société et exerce l'action publique ; il n'est pas le défenseur personnel de la victime.	Associe l'avocat à son client et le procureur au ministère public.
Confondre une réparation civile et une peine pénale.	La réparation indemnise un préjudice subi par une victime, tandis que la peine sanctionne une infraction.	Dans ta réponse, indique toujours si l'objectif est de réparer un dommage ou de sanctionner un acte interdit.
Dire qu'un mineur ne peut jamais être sanctionné.	La justice des mineurs privilégie l'éducation et la protection, mais elle peut aussi prononcer une sanction ou une peine.	Écris que la réponse judiciaire est adaptée à l'âge, à la situation et aux faits commis.

I TA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

1 Les mots de départ ★★★

Associe chaque mot à sa définition.

1. Litige
2. Infraction
3. Préjudice

2 Les principes en action ★★★

Indique si chaque affirmation est vraie ou fausse, puis corrige celles qui sont fausses.

1. La présomption d'innocence signifie qu'une personne est coupable dès qu'elle est accusée.
2. Le principe du contradictoire permet à chaque partie de discuter les arguments et les preuves de l'autre.
3. Un juge doit être impartial.

3 Choisir la bonne justice ★★★

Classe chaque situation dans la justice civile, pénale ou administrative.

1. Une personne conteste une décision prise par une commune.
2. Un salarié réclame le respect d'un engagement prévu dans son contrat.
3. Une personne est soupçonnée d'avoir commis un vol.

4 Qui fait quoi ? ★★★

Identifie l'acteur correspondant à chaque rôle.

1. Il défend les intérêts de la société dans un procès pénal.
2. Il conseille et défend une partie.
3. Il rend la décision de justice.
4. Elle demande réparation du dommage qu'elle a subi.

5 Deux réponses possibles ★★★

Explique pour chaque demande si elle vise une réparation civile ou une sanction pénale.

Après une dégradation volontaire, la victime demande le remboursement de son bien.

Le procureur demande qu'une réponse pénale soit prononcée contre l'auteur de la dégradation.

6 Une justice spécialisée ★★★

Complète les phrases avec les termes adaptés : protection, éducation, responsabilisation, avocat, juge des enfants.

1. La justice des mineurs cherche notamment la ____ et l'____ du mineur.
2. Le mineur est accompagné par un ____ et peut comparaître devant le ____.
3. La réponse judiciaire vise aussi la ____ du mineur face à ses actes.

7 Garanties à vérifier ★★★

Analyse la situation et rédige une réponse justifiée.

Lors d'une audience, une preuve est transmise au juge mais n'est jamais communiquée à l'avocat de la personne poursuivie. Quel principe risque de ne pas être respecté ? Justifie.

8 Finale brevet ★★★

Rédige une réponse organisée en utilisant le vocabulaire juridique adapté.

Un adolescent est soupçonné d'avoir commis une infraction. Explique en quoi la justice des mineurs est spécifique.

ÉVALUATION

Réponds avec des phrases précises et justifie chaque choix lorsque cela est demandé.

Barème : 20 points

1. Distingue justice civile et justice pénale. / 3
2. Nomme l'acteur qui représente les intérêts de la société dans un procès pénal et précise son rôle. / 3
3. Explique le principe de la présomption d'innocence. / 3
4. Une personne veut contester une décision prise par une administration. Indique la justice compétente et justifie. / 3
5. Cite deux garanties d'un procès équitable et explique brièvement chacune. / 4
6. Explique en quelques phrases la spécificité de la justice des mineurs. / 4

Quiz de révision

1. Quel est l'objectif principal de la justice civile ?

- A)** Régler un litige et réparer un préjudice **B)** Prononcer une peine pour un crime **C)** Voter les lois
D) Diriger une enquête de police

2. Qui représente les intérêts de la société dans un procès pénal ?

- A)** Le greffier **B)** Le procureur de la République **C)** L'avocat de la victime **D)** Le témoin

3. Quel principe impose que les parties puissent discuter les preuves présentées ?

- A)** Le principe du contradictoire **B)** La séparation des pouvoirs **C)** Le droit de vote **D)** La laïcité

4. Quelle juridiction juge en principe les délits ?

- A)** Le tribunal correctionnel **B)** Le tribunal administratif **C)** La cour d'assises **D)** Le tribunal de police

5. La présomption d'innocence signifie qu'une personne poursuivie...

- A)** doit prouver seule son innocence **B)** est coupable dès le dépôt d'une plainte
C) est considérée innocente avant une condamnation légale **D)** ne peut pas être défendue par un avocat

6. Quel litige relève de la justice administrative ?

- A)** Un conflit entre deux voisins **B)** Une contestation d'une décision d'une commune
C) Un vol commis dans un magasin **D)** Une demande de divorce

7. Quel acteur rend la décision de justice ?

- A)** Le juge **B)** Le procureur **C)** L'avocat **D)** L'expert

8. Pourquoi la justice des mineurs est-elle spécialisée ?

- A)** Parce qu'elle ignore les infractions commises par des mineurs
B) Parce qu'elle tient compte de l'âge et vise aussi l'éducation **C)** Parce qu'elle interdit tout avocat
D) Parce qu'elle ne protège jamais la vie privée

9. Que vérifie principalement la Cour de cassation ?

- A)** Si les témoins ont dit la vérité **B)** Si les faits doivent être rejugés intégralement
C) Si les règles de droit ont été correctement appliquées **D)** Si une victime souhaite être indemnisée

Guide pour les parents

Faites expliquer à votre adolescent les mots-clés à voix haute, puis demandez-lui d'appliquer chaque notion à une situation concrète.

- Proposez un cas simple et demandez : « Quel est le problème, qui intervient, quelle justice est compétente ? » Laissez-le chercher avant de corriger.
- Relisez une réponse rédigée avec lui et vérifiez qu'elle contient un terme juridique précis, une définition et une justification liée au cas.

Temps conseillé : ~20 min.

Questions fréquentes

Q. La justice civile peut-elle condamner quelqu'un à une peine de prison ?

R. Non. La justice civile règle un litige et peut notamment ordonner une réparation. Les peines relèvent de la justice pénale.

Q. Le procureur décide-t-il seul de la culpabilité ?

R. Non. Il peut poursuivre une personne et demander une sanction, mais c'est la juridiction qui décide de la culpabilité et de la peine éventuelle.

Q. Pourquoi les audiences concernant des mineurs ne sont-elles généralement pas publiques ?

R. Cette règle protège la vie privée du mineur et favorise une justice adaptée à sa situation personnelle.

Q. Faut-il connaître toutes les juridictions pour le brevet ?

R. Tu dois surtout distinguer justice civile, pénale et administrative, puis connaître les principales juridictions pénales et le rôle de la cour d'appel.

CORRIGÉ

Exercice 1 : Les mots de départ

1. Désaccord entre des personnes ou des organisations qui peut être soumis à la justice. *Un litige n'est pas forcément une infraction.*
2. Acte interdit par la loi pénale. *Elle peut entraîner des poursuites et une sanction pénale.*
3. Dommage subi par une personne. *La victime peut demander sa réparation.*

Exercice 2 : Les principes en action

1. Faux. Une personne est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement établie. *L'accusation ne constitue pas une condamnation.*
2. Vrai. *Ce principe garantit une défense réelle.*
3. Vrai. *Il ne doit favoriser aucune partie.*

Exercice 3 : Choisir la bonne justice

1. Justice administrative. *Le litige oppose une personne à une administration.*
2. Justice civile. *Il s'agit d'un litige entre des personnes ou organisations.*
3. Justice pénale. *Le vol est une infraction.*

Exercice 4 : Qui fait quoi ?

1. Le procureur de la République. *Il appartient au ministère public.*
2. L'avocat. *Il représente les intérêts de son client.*
3. Le juge. *Il doit être indépendant et impartial.*
4. La victime constituée partie civile. *Elle intervient dans le procès pénal pour demander réparation.*

Exercice 5 : Deux réponses possibles

1. Il s'agit d'une réparation civile : la victime demande une indemnisation du préjudice causé par la dégradation. *Le but est de compenser le dommage.*
2. Il s'agit d'une sanction pénale : le procureur agit au nom de la société pour faire juger une infraction. *Le but est de répondre à un acte interdit par la loi.*

Exercice 6 : Une justice spécialisée

1. protection ; éducation. *Ces objectifs tiennent compte de l'âge et de la situation du mineur.*
2. avocat ; juge des enfants. *Ces acteurs participent aux garanties propres à cette justice.*
3. responsabilisation. *Elle doit l'aider à comprendre les conséquences de ses choix.*

Exercice 7 : Garanties à vérifier

1. Le principe du contradictoire risque de ne pas être respecté. En effet, chaque partie doit pouvoir connaître les preuves utilisées dans le procès et les discuter. Si l'avocat ne reçoit pas cette preuve, il ne peut pas organiser pleinement la défense de son client. *La réponse doit nommer le principe et expliquer son effet sur la défense.*

Exercice 8 : Finale brevet

1. La justice des mineurs est spécifique car elle tient compte de l'âge et de la situation personnelle du mineur. Elle cherche à le protéger, à l'éduquer et à le responsabiliser, tout en pouvant répondre à l'infraction par une sanction ou une peine adaptée. Le mineur bénéficie de garanties particulières, notamment l'assistance d'un avocat et l'intervention de professionnels spécialisés comme le juge des enfants. *Une réponse complète doit présenter à la fois les objectifs éducatifs et les garanties procédurales.*

Corrigé de l'évaluation

1. La justice civile règle des litiges entre des personnes et peut réparer un préjudice. La justice pénale juge les infractions et peut prononcer une peine. / 3
2. Le procureur de la République représente les intérêts de la société. Il peut engager des poursuites et présenter ses réquisitions devant la juridiction. / 3
3. Toute personne poursuivie doit être considérée comme innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement établie par une juridiction. / 3
4. Elle doit saisir la justice administrative, car le litige oppose une personne à une administration. / 3

5. Exemple : le principe du contradictoire permet à chaque partie de connaître et discuter les arguments de l'autre ; l'impartialité exige que le juge ne favorise aucune partie. Toute autre paire de garanties correctement expliquée est acceptée. / 4
6. La justice des mineurs tient compte de l'âge, de la personnalité et de la situation du mineur. Elle recherche sa protection, son éducation et sa responsabilisation. Elle peut aussi prononcer une réponse adaptée à l'infraction, avec des garanties comme l'assistance d'un avocat. / 4

Réponses du quiz

1. **A) Régler un litige et réparer un préjudice.** *La justice civile tranche les conflits entre des personnes et peut accorder une réparation.*
2. **B) Le procureur de la République.** *Le procureur appartient au ministère public.*
3. **A) Le principe du contradictoire.** *Le contradictoire permet à chaque partie de connaître et contester les éléments utilisés.*
4. **A) Le tribunal correctionnel.** *Le tribunal correctionnel est compétent pour les délits.*
5. **C) est considérée innocente avant une condamnation légale.** *La culpabilité doit être établie légalement par une juridiction.*
6. **B) Une contestation d'une décision d'une commune.** *La justice administrative traite les litiges avec l'administration.*
7. **A) Le juge.** *Le juge tranche le litige ou juge l'infraction en appliquant le droit.*
8. **B) Parce qu'elle tient compte de l'âge et vise aussi l'éducation.** *Elle recherche la protection, l'éducation et la responsabilisation du mineur.*
9. **C) Si les règles de droit ont été correctement appliquées.** *La Cour de cassation contrôle l'application du droit sans rejuger les faits comme une cour d'appel.*

Pour aller plus loin sur exercices-3eme.fr

- › **Toutes les fiches de EMC en 3^e** · [emc-3eme/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/)
- › **Le domaine « droit-justice » en 3^e** · [emc-3eme/droit-justice/](https://exercices-3eme.fr/emc-3eme/droit-justice/)
- › **Préparer le brevet (dates, épreuves, méthode)** · [brevet/](https://exercices-3eme.fr/brevet/)